

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-11-10 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 10e jour du mois de novembre 2014 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche, Luc Bessette, Roger Tessier et François Parenteau

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux correctifs de voirie pour entretien des chemins d'hiver
3. Gestion des boues de fosses septiques 2015-2018
4. Commande de papeterie pour logiciel SYGEM
5. Période de questions
6. Varia
7. Levée de la séance

(14-11-227) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-11-228) TRAVAUX CORRECTIFS DE VOIRIE POUR ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que des travaux de correction de certains chemins doivent être faits avant le début des neiges;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont nécessaires pour faciliter l'entretien des chemins en hiver ;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que des travaux correctifs de voirie pour l'entretien des chemins d'hiver soient effectués par Excavation Yergeau Enr. sur les chemins de la route O'Brien, de la rue Laprade, de la route Danby, du chemin Lacoste et du 9^e rang;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de quatre mille deux cents dollars (4 200.\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-01-521), (02-355-00-443), (02-320-00-522), (02-320-00-629) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-00-649) :

(02-320-00-649) 2 570.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-521)

(02-320-00-649) 480.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-355-00-443)

(02-320-00-649) 890.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-522)

(02-320-00-649) 260.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-629)

Qu'une somme de cinq mille dollars (5 000.\$) soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-11-229) GESTIONS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2015-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a demandé un appel d'offres pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a accepté la soumission de « 9009-8328 Québec inc. Services Vacuum D.L. » au montant de 3 362 922.17\$, se répartissant à un montant de 155.75\$ par unité plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'un contrat doit être signé avec « 9009-8328 Québec inc. Services Vacuum D.L. » relativement à la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques pour les résidences isolées;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le maire et la directrice générale /secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre à signer le contrat concernant la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques 2015-2018 avec « 9009-8328 Québec inc. Services Vacuum D.L. »;

Que le contrat soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-11-230) COMMANDE DE PAPETERIE POUR LOGICIELS SYGEM

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'achat d'un nouveau logiciel informatique comptable;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'achat de nouvelles papeteries pour le logiciel SYGEM;

CONSIDÉRANT qu'INFOTECH offre une promotion de 10% de compte de taxe supplémentaire, si un acompte de 50% est donné avant le 14 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que le montant total de la commande est de 1 073.87\$ pour la papeterie 2015;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise l'achat de papeterie au montant de 1 073.87\$;

Que le conseil autorise le paiement par la secrétaire-trésorière de 536.94\$ pour l'achat de la papeterie 2015 à INFOTECH, soit 50% du coût de la facture;

Qu'un montant de 1 073.87\$ soit alloué pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-670).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(14-11-231) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par le conseiller Roger Tessier à 20:30 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière